



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 71499

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le sort et la place que les Jeux olympiques de Vancouver prévoient d'accorder à la langue française. En effet, alors que le Canada, dont 31 % de la population affirme connaître le français, est pays membre de la francophonie et que le français est l'une des langues officielles des Jeux olympiques, il est surprenant de constater que la quasi-totalité des sites officiels des organismes fédéraux sportifs présents à Vancouver ne s'expriment qu'en langue anglaise. Il lui demande de bien vouloir veiller à ce que le Gouvernement français rappelle aux autorités canadiennes que la francophonie doit avoir toute sa place dans cet événement sportif majeur.

Texte de la réponse

Pour l'organisation des Jeux olympiques de Vancouver de 2010, l'exigence du bilinguisme (anglais-français) pesant sur le comité d'organisation (COVAN) était double puisque le français est l'une des deux langues officielles du Comité international olympique (CIO) selon la règle 24 de la Charte olympique, le français est aussi l'une des deux langues officielles du Canada. Le contexte linguistique de la Colombie-Britannique n'était pas a priori particulièrement favorable à l'usage du français : en effet, la communauté canadienne francophone de Colombie Britannique représente seulement 1,5 % de la population de la province, les langues les plus pratiquées après l'anglais étant le chinois mandarin ou cantonais, l'hindi ainsi que d'autres langues asiatiques. Toutefois, deux institutions françaises contribuent à l'enseignement du français à Vancouver : l'Ecole française internationale de Vancouver, homologuée par l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger et l'Alliance française de Vancouver, qui recense plus de 2 000 étudiants. L'implication de la Francophonie et de la France dans le respect de l'usage du français a été très forte par l'engagement des autorités françaises au plus haut niveau : l'ancien Premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin, représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, s'est rendu à deux reprises à Vancouver, en avril puis en octobre 2009, pour participer au Comité consultatif sur les langues officielles mis en place par le COVAN et apporter son expertise de grand témoin de la Francophonie aux Jeux de Pékin en 2008 ; la signature le 14 août 2009 à Vancouver d'une convention pour la promotion du français lors des Jeux olympiques d'hiver 2010 de Vancouver par M. John Furlong, directeur général du COVAN, et M. Pascal Couchepin, conseiller fédéral suisse, mandaté par le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Abdou Diouf. Ce dernier avait désigné le 29 juin 2009 M. Pascal Couchepin grand témoin de la Francophonie pour les Jeux de Vancouver. Une commissaire pour la langue française dans les Jeux olympiques, placée auprès de l'OIF est spécifiquement chargée du suivi de cette question ; la mobilisation du réseau diplomatique et consulaire français au Canada : le consulat général de France à Vancouver en liaison avec le consulat général de France à Ottawa s'est investi dans le suivi de la mise en oeuvre de la convention. Il a entretenu des relations très étroites avec le COVAN, notamment avec sa direction des langues officielles. Le grand témoin a été reçu à l'ambassade de France à Ottawa dans le cadre du groupe des ambassadeurs des pays francophones mis en place sous l'impulsion de la France. Les moyens mis en oeuvre ont été importants : le COVAN, avec l'appui de ses partenaires (État fédéral, province de Colombie-Britannique, municipalités de Vancouver et de Whistler), a pris les principales mesures

suivantes : la mise en place d'une signalétique bilingue systématiquement sur tous les sites olympiques ; l'embauche de 22 000 bénévoles, parmi lesquels 15 % complètement bilingues ; l'affectation de moyens importants pour la traduction en français de tous les documents émis par le COVAN ainsi que la mise à disposition des services de traduction du gouvernement fédéral ; la mise en valeur de la francophonie canadienne ou internationale dans la programmation culturelle, comme l'Olympiade culturelle, la place de la Francophonie au centre-ville de Vancouver (Île Granville) ou l'organisation d'événements par le service culturel du Consulat général de France assurant une grande visibilité de la scène artistique française contemporaine. Les résultats suivants ont été observés : la seule restriction à un parfait respect du bilinguisme comme l'impose la Charte olympique aura été la cérémonie d'ouverture des Jeux, le directeur général du COVAN, M. John Furlong, ne maîtrisant pas la langue française. Par contre M. Jacques Rogge, président du CIO, est intervenu de manière égale dans les deux langues. Le français a été davantage utilisé lors de la cérémonie de clôture. Le commissaire canadien aux langues officielles, M. Graham Fraser, a porté les appréciations suivantes : respect du bilinguisme sur l'ensemble des sites de compétition ; annonces officielles (présentation des équipes, résultats) faites d'abord en français, puis en anglais ; commentaires durant les épreuves sportives effectués dans les deux langues avec toutefois une place parfois minoritaire laissée au français ; affichage bilingue ; mise en place de bénévoles francophones auprès du public. Toutefois des critiques ont été émises par certains milieux culturels francophones canadiens sur la place accordée à la langue française et à l'identité francophone canadienne dans les spectacles de la cérémonie d'ouverture, qui a été considérée comme insuffisante, mais il s'agit là d'un problème interne au Canada. La lecture du rapport du grand témoin, M. Pascal Couchepin, permettra une appréciation plus fine et détaillée de la question.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71499

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1530

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5106